

Traduction du texte original allemand



Invitation

à l'assemblée générale ordinaire
de Zurich Financial Services

| | |
|-----------------------------|--|
| Date | Mardi 3 avril 2007 |
| Lieu | Zurich-Oerlikon, Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45, CH-8050 Zurich |
| Ouverture des portes | 13 h 00 |
| Début | 14 h 30 |

Ordre du jour

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels ainsi que des comptes du groupe pour 2006

et présentation des rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe.

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe pour 2006.

2. Affectation du bénéfice au bilan 2006 de Zurich Financial Services

Bénéfice au bilan 2006 de Zurich Financial Services **CHF 1 966 212 874**

Le conseil d'administration propose d'employer le bénéfice comme suit:

- Fixation pour l'exercice 2006 d'un dividende brut de 11,00 CHF par action d'une valeur nominale de 0,10 CHF chacune, pour les 144 749 399* actions donnant droit à dividende, payable du 10 avril 2007 après déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% **CHF 1 592 243 389***
 - Report à nouveau **CHF 373 969 485***
- CHF 1 966 212 874**

* Le nombre d'actions donnant droit à dividende peut augmenter jusqu'au 9 avril 2007 d'au maximum 757 556 actions nouvellement émises du capital-actions conditionnel. Le montant total pour le versement du dividende peut ainsi augmenter de 8 333 116 CHF au maximum à 1 600 576 505 CHF; le report à nouveau minimal s'élève par conséquent à 365 636 369 CHF. Toutes les actions détenues en propre ou en vue de leur destruction par Zurich Financial Services le 9 avril 2007 ne donnent pas droit à dividende.

Si cette proposition est approuvée, le dividende net de 7,15 CHF par action, déduction faite de l'impôt anticipé, sera mis en paiement à partir du 10 avril 2007 aux actionnaires qui détiennent des actions de Zurich Financial Services au 9 avril 2007 selon les instructions données pour le dividende.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration et au Group Executive Committee

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au Group Executive Committee pour leur activité au cours de l'exercice 2006.

4. Création d'un capital-actions conditionnel et approbation de la modification statutaire (article 5^{ter} al. 2 a)

En vue de l'émission d'actions nominatives en faveur des collaborateurs de la compagnie et des sociétés du groupe, le conseil d'administration propose d'augmenter le capital-actions conditionnel – d'un montant maximum de 75 755,60 CHF actuellement – de 324 244,40 CHF à désormais 400 000 CHF au maximum par l'émission de 4 000 000 d'actions nominatives au maximum d'une valeur nominale de 0,10 CHF chacune, à libérer entièrement, à l'exception du droit de souscription et du droit de souscrire préalablement aux emprunts. Le conseil d'administration propose par conséquent de modifier comme suit le libellé de l'article existant 5^{ter} al. 2 a des statuts (les changements sont signalés en *italique* et *marqués dans le texte*).

Texte actuel

Article 5^{ter} Capital-actions conditionnel

2 a Le capital-actions peut être augmenté de 75 755,60 CHF au maximum par l'émission de 757 556 actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 0,10 CHF chacune, par la remise d'actions au personnel de la société et des sociétés du groupe. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires de même que leur droit de souscription préalable sont supprimés. La remise au personnel d'actions ou de droits de souscription préférentiels liés à ces actions est effectuée selon le ou les règlements édictés par le conseil d'administration et compte tenu des performances, des fonctions, du niveau des responsabilités et de critères de rentabilité. La remise au personnel d'actions ou de droits de souscription préférentiels liés à ces actions peut se faire à un prix inférieur au cours de la bourse.

Texte proposé par le conseil d'administration

Article 5^{ter} Capital-actions conditionnel

2 a Le capital-actions peut être augmenté de **400 000** CHF au maximum par l'émission de **4 000 000** actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 0,10 CHF chacune, par la remise d'actions au personnel de la société et des sociétés du groupe. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires de même que leur droit de souscription préalable sont supprimés. La remise au personnel d'actions ou de droits de souscription préférentiels liés à ces actions est effectuée selon le ou les règlements édictés par le conseil d'administration et compte tenu des performances, des fonctions, du niveau des responsabilités et de critères de rentabilité. La remise au personnel d'actions ou de droits de souscription préférentiels liés à ces actions peut se faire à un prix inférieur au cours de la bourse.

5. Réélections

5.1 Conseil d'administration

Les mandats respectifs de Madame Rosalind Gilmore et de Messieurs Dana Mead, Armin Meyer et Rolf Watter arrivent à leur terme à l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Madame Rosalind Gilmore et Monsieur Dana Mead renoncent, pour raison d'âge, à se représenter pour un nouveau mandat. Messieurs Armin Meyer et Rolf Watter se déclarent quant à eux prêts à accepter un nouveau mandat de trois ans.

Selon l'art. 20 al. 5 des statuts, l'élection d'un membre au conseil d'administration se fait individuellement.

5.1.1 Réélection de M. Armin Meyer

Le conseil d'administration propose de réélire Monsieur Armin Meyer pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Armin Meyer, 57, Suisse, est titulaire d'un doctorat en génie électrique de l'Ecole polytechnique fédérale (EPF) et rejoint BBC Brown Boveri Ltd. en 1976 en tant qu'ingénieur de développement. En 1980, il prend la direction de la recherche et du développement des moteurs industriels et, en 1984, la direction du centre d'activités international pour les générateurs d'électricité. En 1988, il devient président d'ABB Drives Ltd. et, en 1992, président d'ABB Power Generation Ltd. De 1995 à 2000, il est vice-président exécutif d'ABB Ltd. et membre du Comité exécutif du groupe. En 1997, il devient membre du Conseil d'administration de Ciba Spécialités Chimiques SA au moment de sa séparation de Novartis et est son Chief Executive Officer et président depuis 2001. Dès le 1^{er} janvier 2008, il se concentrera sur sa fonction de président du Conseil d'administration de Ciba Spécialités Chimiques SA.

Il est membre du Conseil de fondation de l'International Institute for Management Development, IMD, à Lausanne, en Suisse, et du Conseil Européen de l'industrie chimique à Bruxelles (Cefic), en Belgique.

5.1.2 Réélection de M. Rolf Watter

Le conseil d'administration propose de réélire Monsieur Rolf Watter pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Rolf Urs Watter, 48, Suisse, est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich et d'un master en droit de l'Université de Georgetown aux USA. Il est admis au barreau du canton de Zurich. Depuis 1994, il est associé au sein du cabinet d'avocats Bär & Karrer à Zurich et est membre de son Comité exécutif depuis 2000. Il enseigne également en tant que professeur à temps partiel à la faculté de droit de l'Université de Zurich. Il est président sans pouvoir exécutif de Cablecom Holding SA. Il est par ailleurs membre du Conseil d'administration de Syngenta SA, de UBS Alternative Portfolio SA et de A. W. Faber-Castell (Holding) SA. Il est également président sans pouvoir exécutif de la fondation Almea, fondation détenant actuellement une participation majoritaire dans Swiss International Air Lines. Par ailleurs, il est membre du Comité d'admission de la SWX et de la Commission spécialisée de l'instance de la publicité des participations de la bourse suisse.

5.2 Réélection de l'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et réviseur des comptes du groupe

Le conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA, à Zurich, en tant qu'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et en tant que réviseur des comptes du groupe pour une durée d'un an.

Informations

Le texte original de la présente invitation est rédigé en langue allemande. Il prévaut en cas de divergence avec les versions traduites en français et en anglais. Toutes les désignations de personnes utilisées dans cette invitation, telles que «actionnaires» ou autres, s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Autorisation de participer et de voter, carte d'admission

Actionnaires inscrits

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 23 mars 2007 reçoivent, avec l'invitation à l'assemblée générale ordinaire, une carte-réponse leur servant à demander l'envoi de la carte d'admission ainsi que le matériel de vote. Il ne sera procédé à aucune inscription avec droit de vote au registre des actions entre le 23 mars 2007 et la fin de l'assemblée générale ordinaire.

Participants CDI

Dans le cadre de l'unification de la structure de holding du groupe en 2000, des actions de la société sous la forme de CREST Depository Interests («CDI») ont été remises à CREST International Nominees Ltd. («CIN») en faveur des anciens actionnaires d'Allied Zurich p.l.c. Les CDI sont des titres non matérialisés de droit britannique, indépendants de la compagnie, destinés à faciliter les transactions électroniques par le biais d'un système exploité par CRESTCo Ltd, Londres.

Conformément aux conditions fixées dans le règlement édicté par le conseil d'administration sur la reconnaissance des actionnaires,

- les membres de CREST ayants droit économiques de CDI,
- les membres de CREST ayants droit fiduciaires de 200 000 CDI au maximum, agissant selon les instructions d'ayants droit économiques,

- Lloyds TSB Registrars agissant selon les instructions d'ayants droit économiques pour un maximum de 500 000 CDI, ou

- les ayants droit économiques de CDI,

tous appelés ci-après «participants CDI», sont autorisés à participer à l'assemblée générale ordinaire et à voter en qualité de représentants de CREST International Nominees Ltd., Londres.

Les membres de CREST inscrits au registre de CREST et les personnes inscrites dans le registre de Lloyds TSB Registrars à la date du 14 mars 2007 reçoivent, avec l'invitation à l'assemblée générale ordinaire, une carte-réponse leur servant, à eux-mêmes ou aux ayants droit économiques des CDI, à demander l'envoi de la carte d'admission ainsi que le matériel de vote. Toutes les personnes agissant à titre fiduciaire sont priées de transmettre la carte d'admission et le matériel de vote aux ayants droit économiques.

Généralités

En retournant la carte-réponse assez tôt, vous faciliterez la préparation de l'assemblée générale ordinaire. Nous vous serions dès lors reconnaissants de bien vouloir nous la faire parvenir d'ici au plus tard le 28 mars 2007 au moyen de l'enveloppe prévue à cet effet. Les cartes-réponse des personnes inscrites dans le registre de Lloyds TSB Registrars doivent parvenir au plus tard le 26 mars 2007 à Lloyds TSB Registrars, The Causeway, Goring by Sea, Worthing, BN99 6TL, Angleterre, et les cartes-réponse des membres de CREST au plus tard le 27 mars 2007 à CREST Depository Interests, c/o SAG SIS Aktienregister AG, Zurich Financial Services, Assemblée générale 2007, Case postale, CH-4609 Olten, Suisse. Au-delà de ces dates, nous ne pouvons plus garantir une prise en considération.

Si des actions faisant partie du portefeuille mentionné sur la carte d'admission sont vendues, cette carte d'admission remise à l'actionnaire ou au participant CDI doit être présentée pour correction au stand d'information avant l'assemblée générale ordinaire, car la vente entraîne l'extinction du droit de vote qui s'y rapportait.

Afin que le nombre des personnes présentes à l'assemblée générale ordinaire puisse être correctement décompté, il convient, en cas de départ prématuré ou temporaire de l'actionnaire ou du participant CDI, que celui-ci présente à la sortie son matériel de vote non utilisé ainsi que sa carte d'admission.

Représentation, délégation de pouvoir

Un actionnaire disposant du droit de vote peut se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote inscrit au registre des actions en lui déléguant ses pouvoirs par écrit. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par une personne ayant droit de signature, les mineurs et les personnes sous tutelle par leur représentant légal et les personnes mariées par leur conjoint, même si ces représentants ne sont pas actionnaires. L'octroi d'une délégation de pouvoir à l'une des personnes susmentionnées doit se faire au moyen de la carte-réponse. Les personnes ainsi mandatées ne seront autorisées à participer à l'assemblée générale ordinaire que si elles s'identifient au moyen de la carte d'admission et si les pouvoirs ont été valablement délivrés. Outre les possibilités de représentation mentionnées ci-dessus, les actionnaires peuvent également se faire représenter par :

- Zurich Financial Services,
- une banque ou un autre gérant de fortune professionnel, à titre de représentant dépositaire au sens de l'art. 689d CO, ou

- M. Andreas G. Keller, licencié en droit, avocat, Gehrenholzpark G2, CH-8055 Zurich, à titre de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO, avec droit de substitution en cas de circonstances contraignantes.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer le plus tôt possible à la compagnie le nombre d'actions qu'ils représentent, la date limite étant le 29 mars 2007.

Les participants CDI peuvent se faire représenter par un autre actionnaire inscrit au registre des actions ou un autre participant CDI, en lui déléguant ses pouvoirs par écrit. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par une personne ayant droit de signature, les mineurs et les personnes sous tutelle par leur représentant légal et les personnes mariées par leur conjoint, même si ces représentants ne sont ni actionnaires inscrits ni participants CDI.

Si des participants CDI souhaitent se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire, ils peuvent remplir la carte-réponse spécialement destinée aux participants CDI (y compris les instructions de vote) et la retourner à CREST Depository Interests, c/o SAG SIS Aktienregister AG, Zurich Financial Services, Assemblée générale 2007, Case postale, CH-4609 Olten, Suisse, s'ils sont membres de CREST, ou à Lloyds TSB Registrars s'ils y sont enregistrés. Ces deux sociétés se chargeront de faire exercer le droit de vote des participants CDI, selon leurs instructions, par la compagnie ou le représentant indépendant.

L'observation des instructions de vote des personnes inscrites dans le registre de Lloyds TSB Registrars parvenues après le 26 mars 2007, ou l'observation des instructions de vote des membres de CREST inscrits au registre de CREST parvenues après le 27 mars 2007, ne peut pas être garantie.

A défaut d'instructions différentes expressément formulées, les représentants des actionnaires ayant le droit de vote ou des participants CDI soutiennent par leur vote les propositions du conseil d'administration. Les pouvoirs signés en blanc sont considérés comme étant délégués au représentant indépendant.

Rapport de gestion

Le [rapport de gestion 2006](#) de Zurich Financial Services se compose à nouveau de deux parties: le rapport annuel et le Financial Report (rapport financier).

- Les actionnaires n'ayant pas expressément décommandé le rapport annuel recevront à partir du 19 mars 2007 le [rapport annuel](#) contenant des informations sur la performance de l'entreprise, des rapports sur la gestion des risques, la responsabilité d'entreprise, la gouvernance d'entreprise et les honoraires et indemnités versés. En outre, tous les actionnaires recevront une lettre aux actionnaires qui leur est adressée résumant les points les plus importants de l'exercice 2006.
- Le [Financial Report](#), disponible uniquement en langue anglaise, contient le rapport du groupe, les comptes consolidés révisés y compris les annexes, les statistiques de la valeur intrinsèque (embedded value), les comptes annuels statutaires révisés de Zurich Financial Services en tant que société holding ainsi que les rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe. Le Financial Report 2006 en anglais peut être commandé au moyen de la carte-réponse.

Les deux publications du rapport de gestion 2006 peuvent être consultées à partir du 5 mars 2007 au siège de la société (Mythenquai 2, 8002 Zurich) ainsi qu'auprès de la filiale londonienne de Lloyds TSB Registrars (Princess House, 1 Suffolk Lane, Londres, EC4R 0A4, Angleterre). Les actionnaires peuvent demander l'envoi du Financial Report de même que

le rapport annuel au registre des actions de Zurich Financial Services (c/o SAG SIS Aktienregister AG, Case postale, 4609 Olten, Suisse) et les participants CDI peuvent s'adresser à cet effet à Lloyds TSB Registrars (The Causeway, Goring by Sea, Worthing, West Sussex BN99 6DA, Angleterre). L'envoi des exemplaires imprimés se fera à partir du 19 mars 2007. Il est également possible de télécharger le rapport annuel et le Financial Report en format PDF sur le site web www.zurich.com.

A compter de l'exercice 2007, les actionnaires recevront automatiquement chaque trimestre une lettre aux actionnaires. Veuillez utiliser le bulletin de commande envoyé séparément pour commander ou décommander les publications de la compagnie auxquelles vous avez droit en votre qualité d'actionnaire. Les actionnaires sont priés de retourner ce bulletin de commande dûment complété.

Buffet

A l'issue de l'assemblée générale, tous les participants sont cordialement invités à un buffet servi dans les locaux du Hallenstadion à Zurich.

Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Pour l'itinéraire exact, veuillez vous reporter au plan d'accès qui vous sera envoyé avec la carte d'admission.

Zurich, le 5 mars 2007

Zurich Financial Services

Pour le conseil d'administration



Dr Manfred Gentz, président

Zurich Financial Services

c/o SAG SIS Aktienregister AG

Case postale

CH-4609 Olten, Suisse

Téléphone +41 (0)44 625 22 55

Fax +41 (0)44 625 20 09

E-mail shareholder.services@zurich.com

Because change happenz™

